

SEANCE DU 18 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2017

PRESENTS : 18

MM. GELAS Gilles, Jean-David BARBE, PRESUMEY Denis, ESTIENNE Frédéric, Hervé LUC-PUPAT, MARION Gérard, DUBOIS Michel, LUC-PUPAT Mathieu, FOURNIER Patrick - Mmes DEMARCQ Valérie, BOUCHET Véronique, PETIT Denise, LESAFFRE Sylvie, PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, CHAROUD Patricia, Christelle BARDIN, Yolande BALMAIN

ABSENT EXCUSE : Mr Didier ROUDET

POUVOIR : 1

A été élu secrétaire de séance: Mr Jean-David BARBE

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2016, l'ordre du jour est abordé.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MULTISPORTS (délibération 2017.01) :

Monsieur Hervé LUC-PUPAT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un stade municipal « Pierre JOLY » servant à diverses associations pratiquant des sports collectifs.

Lors des entraînements ou rencontres intercommunales, les associations doivent utiliser les vestiaires du gymnase qui lui, peut être occupé pour d'autres activités. Cette utilisation mixte pose de réels problèmes :

- de sécurité (vestiaires non adaptés pour les équipes de rugby, foot-ball, et locaux trop petits...);
- de conflits lorsque ces locaux sont utilisés en même temps (occupants du gymnase et du stade).

Trois cabinets d'architecture ont été consultés pour la construction de ces vestiaires pour l'ensemble de l'opération :

CABINETS	Honoraires
Atelier architecture J.F. PEPILLO	11.5% du montant H.T. des travaux
M.L. Architectures	14 % du montant H.T. des travaux
ARCHI 3	12.5 % du montant H.T. des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Retenir l'atelier d'architecture J.F. PEPILLO
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents afférents à ce dossier.

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MULTISPORTS (délibération 2017.02) :

Monsieur Hervé LUC-PUPAT, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'esquisse du projet de construction des vestiaires qui seront construits entre le gymnase « La Gutine » et le stade « Pierre Joly ».

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander le permis de construire pour les vestiaires multisports sur les parcelles cadastrées section A N° 884 et 883 appartenant à la Commune de Brézins.

- Mandate le Maire pour toutes les formalités nécessaires à l'obtention du permis de construire pour les vestiaires sportifs.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MULTISPORTS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (délibération 2017.03) :

Monsieur Jean-David BARBE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de vestiaires multisports.

L'opération projetée débiterait sur le 4^{ème} trimestre 2017 et s'achèverait au cours du 3^{ème} trimestre 2018. Le plan de financement de cette construction se présente comme suit :

Désignation	Montant H.T.	Financement		
		Conseil Départemental	ETAT (DETR)	REGION
Etudes – MO	28 396.00 €	74 969.00 €	21 420.00 €	74 969.00 €
Travaux	175 800.00 €			
V.R.D.	10 000.00 €			
TOTAUX	214 196.00 €	171 358.00 €		
Autofinancement		42 838.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De programmer la construction des vestiaires multisports ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour ce projet ;
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les formalités à venir.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MULTISPORTS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (délibération 2017.04) :

Monsieur Jean-David BARBE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de vestiaires multisports.

L'opération projetée débiterait sur le 4^{ème} trimestre 2017 et s'achèverait au cours du 3^{ème} trimestre 2018. Le plan de financement de cette construction se présente comme suit :

Désignation	Montant H.T.	Financement		
		Conseil Départemental	ETAT (DETR)	REGION
Etudes – MO	28 396.00 €	74 969.00 €	21 420.00 €	74 969.00 €
Travaux	175 800.00 €			
V.R.D.	10 000.00 €			
TOTAUX	214 196.00 €	171 358.00 €		
Autofinancement		42 838.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De programmer la construction des vestiaires multisports ;

- De solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au titre du contrat « Ambition Région » ;
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les formalités à venir.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MULTISPORTS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – (délibération 2017.05) :

Monsieur Jean-David BARBE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de vestiaires multisports.

L'opération projetée débiterait sur le 4^{ème} trimestre 2017 et s'achèverait au cours du 3^{ème} trimestre 2018. Le plan de financement de cette construction se présente comme suit :

Désignation	Montant H.T.	Financement		
		Conseil Départemental	ETAT (DETR)	REGION
Etudes – MO	28 396.00 €	74 969.00 €	21 420.00 €	74 969.00 €
Travaux	175 800.00 €			
V.R.D.	10 000.00 €			
TOTAUX	214 196.00 €	171 358.00 €		
Autofinancement		42 838.00 €		

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De programmer la construction des vestiaires multisports ;
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. ;
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les formalités à venir.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE (délibération 2017.06) :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Maud COTTE, Receveur Municipal

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €brut.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES (délibération 2017.07) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2016.74 du 14 décembre 2016 créant les commissions communales et la désignation des membres. Il avait été décidé de compléter ces commissions avec des personnes non élues après réception des inscriptions en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir recensé toutes les demandes reçues en mairie, complète les commissions communales comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES	COMMISSIONS	MEMBRES
Information / Communication	<u>Angélique PARADIS</u> Frédéric ESTIENNE Jean-David BARBE Audrey PERRIN Michel DUBOIS Vanessa VETTER Jacky REY Julia PILAUD	Affaires scolaires / périscolaires	<u>Valérie DEMARCO</u> Denis PRESUMEY Christelle BARDIN Angélique PARADIS Patrick FOURNIER Delphine TOURNU Claudine PREVOST Karine LOPEZ Jacqueline CERASO
Voirie / Réseaux / Environnement / Espaces publics	<u>Didier ROUDET</u> Denise PETIT Christelle BARDIN Gérard MARION Mathieu LUC-PUPAT Christian REY Christian MOREL Bernard REY Philippe PEPIN	Sport / Jeunesse / Vie Associative	<u>Denis PRESUMEY</u> Sylvie LESAFFRE Frédéric ESTIENNE Yolande BALMAIN Gérard MARION Christelle VENTURINI Frédéric TOURNU Valérie TROUVE Claudine PREVOST
Patrimoine / Bâtiments neufs	<u>Hervé LUC-PUPAT</u> Patricia CHAROUD Yolande BALMAIN Patrick FOURNIER Valérie DEMARCQ Mathieu LUC-PUPAT Jacky REY Christian VEUJOZ Guillaume ROUDET Lucien BERAY	Vie Culturelle / Bibliothèque	<u>Véronique BOUCHET</u> Denise PETIT Patricia CHAROUD Michel DUBOIS Frédéric ESTIENNE Pascale REY Marie-France GERBE Joëlle BOIS Rachel HAACK Josette DOUCET
Commerces / Artisanat/ Services	<u>Audrey PERRIN</u> Denis PRESUMEY Patricia CHAROUD Yolande BALMAIN Marlène COLLET Jérôme PARADIS Odile ROUDET Hervé BABEL-ROCHELLE		

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération 2017.08):

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de recourir à un vote à main levée (article L 2121-21 du CGCT). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de recourir à un vote à main levée.

Monsieur le Maire, Gilles GELAS, présidera la Commission.

Elections des membres titulaires :

Après appel de candidature, une seule liste de titulaires et suppléants se présente.

Les Titulaires :

- Mr Jean-David BARBE
- Mr Hervé LUC-PUPAT
- Mr Didier ROUDET

Les Suppléants :

- Mr Patrick FOURNIER
- Mme Patricia CHAROUD
- Mme Denise PETIT

Il est procédé au vote :

Nombre de Votants : 19

Nombre de suffrage exprimés : 19 Voix Obtenues : 19

Le conseil municipal proclame élus ces membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

CEREMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE (délibération 2017.09) :

Mme Angélique PARADIS, conseillère municipale déléguée, rappelle au conseil municipal qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est organisée chaque année. Malgré une invitation personnelle, peu d'habitants viennent à cette cérémonie organisée par la commune.

Mme Angélique Paradis souhaiterait qu'un plus grand nombre de nouveaux habitants soit présent et propose d'offrir un petit cadeau de bienvenue sur la commune de Brézins à ceux qui se seront déplacés.

Elle propose à l'ensemble du conseil municipal d'offrir un chèque cadeau B.I. Happy Shopping d'une valeur de 15 € par nouveau foyer qui sera présent lors de la cérémonie d'accueil. Ce geste pourrait inciter les personnes à venir et dynamiserait en même temps le commerce local faisant partie du dispositif B.I. Happy Shopping de Bièvre Isère Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- Décide d'offrir un chèque cadeau B.I. Happy Shopping, d'une valeur de 15 €/ foyer, aux nouveaux habitants qui seront présents lors de la cérémonie d'accueil.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NOUVELLE DENOMINATION DE L'AEROPORT GRENOBLE ISERE (délibération 2017.10) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr J.P. BARBIER, Président du Département et Député de l'Isère, concernant la modification du nom de l'aéroport Grenoble-Isère.

La nouvelle dénomination proposée et validée en Conseil Départemental du 22 juillet 2016 est

AEROPORT GRENOBLE ALPES ISERE.

L'objectif du changement de dénomination est de mettre en valeur sa proximité des Alpes auprès des passagers dont la grande majorité est étrangère et qui l'utilise pour se rendre aux stations de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur la nouvelle dénomination de l'aéroport proposée soit AEROPORT GRENOBLE ALPES ISERE.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Débat d'orientation budgétaire** : Monsieur le Maire présente les objectifs principaux pour le budget 2017 :
 - ✓ maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en continuant d'investir
 - ✓ préparer l'avenir en tenant compte des baisses de dotations de l'Etat
 - ✓ anticiper les projets pour préparer leurs financements
 - ✓ stabilité des charges à caractère général avec ajustement (hausse obligatoire de certaines charges [cotisations, eau, électricité...])
 - ✓ maintien des budgets patrimoine et voirie : pas d'augmentation prévue au budget
 - ✓ lancement du projet de vestiaires multisports
 - ✓ poursuite des aménagements pour l'accessibilité (suivi du programme pluriannuel)
 - ✓ investissements pour l'entretien des bâtiments et équipements publics (peinture cantine, aménagements du parking de l'école, puits perdus, sécurité, etc...)
 - ✓ réflexions à mener sur le devenir du bâtiment de la mairie, le plan d'aménagement des voiries, d'un parking pour les commerces, acquisitions futures.
- **Limites territoriales** : La commune de Brézins ne fait plus partie de l'arrondissement de Grenoble mais de Vienne à compter du 01^{er} janvier 2017.
- **Urbanisme** : 2 permis déposés, en cours d'instruction :
 - Mr MALJOURNAL Flavien pour une maison individuelle
 - Mr SEHIR Samir pour une maison individuelle

La séance est levée à 23 heures.